

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 Mai 2015

La lettre de convocation suivante a été adressée à Mesdames et Messieurs les Conseillers le 23 Mai 2015. Mmes et MM. les Conseillers sont convoqués à la séance ordinaire du Conseil Municipal qui aura lieu le vendredi 29 Mai 2015 à 19h.

ORDRE DU JOUR :

- I. **APPROBATION DU PV DU 10 avril 2015**
- II. **QUESTIONS FINANCIÈRES**
- III. **QUESTIONS SCOLAIRES**
- IV. **URBANISME & ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**
- V. **PERSONNEL**
- VI. **TRAVAUX – VOIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX**
- VII. **INTERCOMMUNALITE**
- VIII. **ASSOCIATIONS**
- IX. **QUESTIONS DIVERSES**
- X. **INFORMATIONS DIVERSES**
- XI. **PROCHAINE RÉUNION**

PRÉSENTS : Sylvain BARREAUD, Bernard MOREAU, Monique VRILLAUD, Cathie GUIBERTEAU, Marie NEVEUR, Mathieu BOURRIER, Jeannick GUILLOT, Francis BORDET, Fabrice CAZAVANT, Alain TENENBAUM, Yves CORNILLE, Chantal WALLON-PELLO, Thierry GAYANT, Laurence PACAUD,

ABSENTS EXCUSÉS : PELTIER Emmanuelle (pouvoir à Sylvain BARREAUD)

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Francis BORDET

Mrs PELTIER et BRIGANT, pilotes de drones de la société Terre@Air ont informé les membres du conseil municipal de leur projet de réaliser une vidéo présentation de la commune de Port D'Envaux à partir de caméras embarquées sur drones.

Après l'exposé de leur projet, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser ladite société à utiliser l'image de la commune de Port d'Envaux.

Le tournage du film dont ils assureront le financement pourrait débuter en Juin 2015. Il sera mis gracieusement à la disposition de la commune et sera hébergé sur notre site WEB afin de valoriser notre village mais aussi pour servir de vitrine à leur activité.

I. APPROBATION du PV du 10 avril 2015

Le procès-verbal du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril a été adopté à l'unanimité.

II. QUESTIONS FINANCIERES

1) Demande de subvention de l'association SOLCANPO (banque alimentaire de saint Porchaire)

L'association SOLCANPO (banque alimentaire de Saint-Porchaire) a sollicité une subvention de la commune. S'agissant d'une association à action locale, le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité de reconduire la subvention à 80€ et de voter la décision modificative n°2 comme suit :

OBJET DES DEPENSES	DIMINUTION SUR CREDITS DÉJÀ ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Chapitre et article	Sommes	Chapitre et article	Sommes
Autres charges exceptionnelles	678	80		
Subvention aux associations			6574	80
TOTAUX		80		80

2) Répartition du fonds départemental de péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux

Par délibération n° 509 du 20 avril 2015, l'Assemblée Départementale a procédé à la répartition de la dotation 2015 du Fonds Départemental de Péréquation entre les communes de moins de 5000 habitants, autres que les communes classées stations de tourisme.

A ce titre et en conformité avec ce que nous avons planifiés au budget 2015, la subvention allouée à la commune s'élève à 24440, 38 euros.

3) Ouverture d'une ligne de trésorerie :

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive du Crédit Agricole et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le Conseil Municipal décide de contracter auprès du Crédit Agricole une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie » d'un montant maximum de 70 000€ dans les conditions ci-après indiquées :

Mobilisation : tirage en une ou plusieurs fois par tranches minimales de 1000€, à la demande de l'emprunteur. Chaque demande devra être confirmée par l'envoi de l'avis de tirage annexé au contrat par télécopie ou par mail, 48h avant l'envoi des fonds.

Mise à disposition : gratuite par crédit d'office

Remboursement : au choix de la collectivité, par tranches minimales de 1000€ et au plus tard à l'échéance finale du contrat.

Durée : 12 mois

Taux : Index Euribor 3 mois moyenné-majoré de 1.70%

Décompte des intérêts : calculés mensuellement à terme échu, en tenant compte du nombre de jours exact rapporté à une année de 365 jours, intérêts payables au terme de chaque mois civil

Frais de dossier : 0.15% du montant avec un minimum de 150€

Commission d'engagement : 0.30% du montant global de la ligne de trésorerie soit 210€.

Parts sociales : néant

Article 2

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole ainsi que tous les documents afférents à son fonctionnement dans les conditions prévues au contrat.

4) Décision modificative n° 1

Le Maire expose à l'assemblée que les crédits prévus à certains chapitres du budget de l'exercice 2014 étant insuffisants, il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
INVESTISSEMENT			
001 Déficit d'investissement reporté	- 3 308	021 Virement de la section de fonctionnement	- 3 308
FONCTIONNEMENT			

023 Virement à la section d'investissement	- 3 308		
678 Autres charges exceptionnelles	3 308		
Total Dépenses	- 3 308	Total Recettes	- 3 308

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

III. **QUESTIONS SCOLAIRES**

1) **Compte rendu de la réunion avec le personnel affecté aux TAP** (Temps d'Activités Péri- éducatif)

Une réunion avec les personnels BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) s'est tenue le 21 avril à la mairie. Les points mentionnés pendant cette réunion sont les suivants :

- les TAP posent quelques soucis pour les plus petits,
- beaucoup de souplesse et d'adaptation pour que les enfants puissent évoluer librement en parallèle du thème,
- proposition d'acquérir de nouveaux jeux pour mener des activités ludiques,
- projet d'achat de matériel sportif (fléchettes, filets de tennis de table) pour pouvoir travailler en intérieur,
- souhait d'un temps fort en fin d'année comme une fête de fin d'année,
- volonté de maintenir le fonctionnement actuel au sein duquel les animatrices se reconnaissent pleinement. Elles n'envisagent pas d'activités à la carte,
- intervention des Fous Cavés à Crazannes pour la construction d'un four solaire et d'une éolienne.

Pour la prochaine année scolaire, il ne devrait pas y avoir de changement concernant les horaires. Il pourrait cependant y avoir un changement dans la composition des classes avec une possible interférence sur l'organisation des groupes TAP.

Le Maire a rappelé les prochaines échéances :

- 10 Juin 2015, réunion de synthèse sur le retour des questionnaires adressés aux parents au niveau de la CDC (Communauté De Communes),
- 18 juin 2015, réunion SIVOS (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire),
- 25 juin 2015, conseil d'école. Un compte rendu détaillé de ce conseil d'école sera fait lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

L'année scolaire se terminant le 03 Juillet 2015, le Maire propose d'organiser une réunion publique le 29 juin 2015 à 19h00 au cours de laquelle le bilan de l'année passée ainsi que l'annonce des propositions pour la prochaine année scolaire seront présentés aux parents.

Marie NEVEUR annonce qu'elle vient d'effectuer un stage d'alimentation BIO très intéressant et qu'elle s'est penchée sur les problèmes de la cantine.

IV. **URBANISME - ASSAINISSEMENT - ENVIRONNEMENT**

1) **La Charente** :

a) compte rendu de la réunion du 23 avril : tarifs du port

Thierry GAYANT a fait le compte rendu de la réunion du 23 avril 2015 relative aux tarifs de la halte fluviale. Il a également précisé qu'un comparatif avec les communes voisines a été réalisé.

Le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'adopter les tarifs détaillés ci-après.

Tarifs "saison estivale" du 01 juin au 30 septembre

bateau en mètres	PONTON			BERGES ET CHENAL		
	jour	semaine	mois	jour	semaine	mois
< 5	6,50 €	32,50 €	81,30 €	5,20 €	26,00 €	65,00 €
5,00 à 5,99	7,80 €	39,00 €	97,50 €	6,20 €	31,20 €	78,00 €
6,00 à 6,99	9,10 €	45,50 €	113,80 €	7,30 €	36,40 €	91,00 €
7,00 à 7,99	10,40 €	52,00 €	130,00 €	8,30 €	41,60 €	104,00 €
8,00 à 8,99	11,70 €	58,50 €	146,30 €	9,40 €	46,80 €	117,00 €
9,00 à 9,99	13,00 €	65,00 €	162,50 €	10,40 €	52,00 €	130,00 €
10,00 à 10,99	14,30 €	71,50 €	178,80 €	11,40 €	57,20 €	143,00 €
11,00 à 11,99	15,60 €	78,00 €	195,00 €	12,50 €	62,40 €	156,00 €
12,00 à 12,99	16,90 €	84,50 €	211,30 €	13,50 €	67,60 €	169,00 €
13,00 à 13,99	18,20 €	91,00 €	227,50 €	14,60 €	72,80 €	182,00 €
14,00 à 14,99	19,50 €	97,50 €	243,80 €	15,60 €	78,00 €	195,00 €
mètres sup.	1,30 €	6,50 €	16,30 €	1,00 €	5,20 €	13,00 €
La deuxième nuitée d'escale est à demi-tarif						

Tarifs "basse saison" du 01 octobre au 31 mai

bateau en mètres	PONTON				BERGES ET CHENAL		
	année	jour	semaine	mois	jour	semaine	mois
< 5	215,00 €	4,60 €	22,80 €	56,90 €	3,60 €	18,20 €	45,50 €
5,00 à 5,99	345,00 €	5,50 €	27,30 €	68,30 €	4,40 €	21,80 €	54,60 €
6,00 à 6,99	455,00 €	6,40 €	31,90 €	79,60 €	5,10 €	25,50 €	63,70 €
7,00 à 7,99	520,00 €	7,30 €	36,40 €	91,00 €	5,80 €	29,10 €	72,80 €
8,00 à 8,99	585,00 €	8,20 €	41,00 €	102,40 €	6,60 €	32,80 €	81,90 €
9,00 à 9,99	650,00 €	9,10 €	45,50 €	113,80 €	7,30 €	36,40 €	91,00 €
10,00 à 10,99	715,00 €	10,00 €	50,10 €	125,10 €	8,00 €	40,00 €	100,10 €
11,00 à 11,99	780,00 €	10,90 €	54,60 €	136,50 €	8,70 €	43,70 €	109,20 €
12,00 à 12,99	845,00 €	11,80 €	59,20 €	147,90 €	9,50 €	47,30 €	118,30 €
13,00 à 13,99	910,00 €	12,70 €	63,70 €	159,30 €	10,20 €	51,00 €	127,40 €
14,00 à 14,99	975,00 €	13,70 €	68,30 €	170,60 €	10,90 €	54,60 €	136,50 €
mètres sup.	65,00 €	0,90 €	4,60 €	11,40 €	0,70 €	3,60 €	9,10 €
La deuxième nuitée d'escale est gratuite							

Taxe de séjour en supplément : 0.22€/jour/personne ; gratuit pour les moins de 13 ans

Autres :

- Forfait électricité 16A : 0.30€/kw
- Multicoques : majoration d'un coefficient de 1.5
- Tarif « Bernard Palissy » : 848€/an
- Tarif « Pavillon Charente » : 1100€/an

Ces tarifs sont applicables au 1^{er} juin 2015 et au renouvellement de contrat pour les locations à l'année.

b) Arrêté d'occupation du domaine fluvial et réglementation en matière de baignade

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil départemental nous a renouvelé l'autorisation de baignade pour une durée de 5 ans (nouvelle convention).

Il rappelle que l'autorisation de baignade est de la seule autorité du Maire et que notre baignade fait l'objet d'une surveillance. Il est donc de la seule responsabilité du public d'engager ou non sa responsabilité en choisissant ou non de se baigner dans les espaces et les créneaux horaires définis. C'est la règle applicable à Port d'Envaux.

c) Réponse du conseil départemental à la demande de soutien pour les travaux sur les quais et pour le curage du fossé

Au sujet de l'Egeria, c'est à la commune d'œuvrer sans directive particulière du département qui demande cependant que nous l'informions des actions entreprises.

Concernant les travaux à entreprendre, le Maire rappelle ce que nous avons prévu de faire cette année. Il précise qu'à l'issue nous ferons un bilan pour décider des actions à mener dans le futur.

Le curage du chenal sans faucardage préalable sera réalisé par l'UNIMA mais c'est à la mairie de trouver un endroit pour entreposer 300 m³ de boues.

2) Assainissement individuel :

Dans la campagne de diagnostics organisée à partir de janvier 2016, la commune de Port D'Envaux est considérée comme prioritaire.

La loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 indique que les communes doivent procéder aux contrôles des dispositifs d'assainissement individuel des eaux usées domestiques au plus tard le 31 décembre 2012.

La commune a délégué la compétence de contrôle des dispositifs d'assainissement individuel au Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime qui, à ce titre, procède depuis plusieurs années à la vérification des installations neuves réalisées par les habitants et aux diagnostics des dispositifs existants préalablement aux transactions immobilières.

Compte tenu du contexte réglementaire, le Syndicat des Eaux doit donc aujourd'hui procéder aux diagnostics de fonctionnement et d'entretien de l'ensemble des installations existantes présentes sur le territoire communal.

Ce diagnostic permet de conseiller le propriétaire sur l'entretien de ses ouvrages d'assainissement et de l'assister sur les éventuels travaux qui seraient nécessaires à leur bon fonctionnement.

D'autre part, ces diagnostics s'inscrivent dans une démarche de préservation de la qualité des eaux dans les zones à enjeux sanitaires définies par l'Arrêté du 27 avril 2012 relatif aux modalités de contrôle des installations d'assainissement non collectif.

La commune présente en effet une zone de baignade dont la qualité des eaux fait l'objet d'un suivi par l'Agence Régionale de Santé. Elle est également concernée par les mesures des périmètres de protection du captage d'eau potable de « Coulonges Sur Charente » situé sur la commune de SAINT SAVINIEN et du captage « Les Gailleries » situé sur la commune de PORT D'ENVAUX.

Les articles 6.2.1. et 6.3.2 de l'Arrêté Préfectoral du 13 juillet 2006 définissant les périmètres de protection du captage d'eau potable « Les Gailleries » prescrivent notamment le contrôle et la mise en conformité des dispositifs d'assainissement autonome avant le 13 juillet 2009.

Après accord, cette campagne pourrait débuter en 2015 et sa réalisation serait confiée à un prestataire de service choisi par le Syndicat des Eaux.

Si le diagnostic de l'installation conclut à un « danger sanitaire », les propriétaires ont un délai de 4 ans pour faire les travaux. Ce délai est réduit à un an en cas de transaction immobilière et les travaux sont alors à la charge de l'acquéreur. Dans ce cas, les travaux doivent être réalisés dans l'année qui suit l'acte de vente de la maison. Si le système d'assainissement est déclaré non conforme mais ne présente pas de risque sanitaire, ce que le diagnostic précisera, les personnes concernées n'ont pas d'obligation de travaux tant qu'ils demeurent propriétaires ou qu'ils transmettent leur maison à leurs héritiers. C'est le diagnostic qui précisera la situation et quels travaux devront être réalisés, s'il y a lieu

Le conseil municipal, après délibération, donne, à l'unanimité, son accord pour engager une campagne de diagnostics des installations d'assainissement non collectif sur le territoire communal.

3) Agenda d'accessibilité programme Ad'AP

Il s'agit de la mise aux normes des bâtiments publics accueillant des personnes handicapées.

Afin de connaître les actions à entreprendre, un diagnostic doit être établi par une entreprise spécialisée.

Les travaux en fonction de leur complexité pourront s'étaler sur une période allant de 3 à 9 ans.

Bernard Moreau qui a obtenu un premier devis de 4300 euros pour faire établir le diagnostic va demander d'autres devis.

4) Feu d'artifice

Nous tirons notre feu d'artifice à partir d'une zone classée Natura 2000. La DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) nous contraint à monter un dossier pour savoir si nous pourrions ou non organiser le feu d'artifice à l'endroit habituel.

Cathie GUIBERTEAU traite le dossier avec beaucoup de difficultés pour contacter les personnes compétentes dans le domaine.

5) association PERENNIS

L'association PERENNIS en charge de la préservation du patrimoine naturel va devoir revoir son programme à la baisse.

V. PERSONNEL

1) Délibération des ratios promus/promouvables

Vu la loi du 26 janvier 1984

Vu l'avis de la Commission technique du 23 avril 2015

Considérant qu'il convient de fixer les ratios promus/promouvables pour l'avancement de grade

Le conseil municipal, après délibération, adopte à l'unanimité les ratios de 100% pour l'ensemble des grades à compter de 2015.

VI TRAVAUX – VOIRIES – BATIMENTS COMMUNAUX

1) Point sur les travaux réalisés :

M. MOREAU expose les travaux qui ont été réalisés :

- Peinture parking Place des Halles
- Point à Temps
- Plantations au Pré Valade
- Entretien des espaces verts
- Réparation des Quais
- Pose d'une serrure aux sanitaires handicapés
- Petits travaux et réparations à l'école

2) Salle polyvalente :

a) Compte rendu de la visite de la salle de Chef Boutonne

La visite a été concluante, le revêtement polyvalent installé il y a deux ans résiste très bien aux différentes utilisations de la salle et ne nécessite pas de protection particulière. Il faut tout de même noter qu'il n'y a pas d'activité Tir à l'Arc à Chef Boutonne.

b) Devis pour la rénovation du sol- délibération sur le choix de l'entreprise

Le Maire précise que pour tout marché supérieur à 15 000 euros, nous avons l'obligation de solliciter plusieurs entreprises.

Deux entreprises ont été sollicitées par Mathieu BOURRIER.

S'agissant des subventions, à ce jour nous avons l'accord formel du conseil régional et nous attendons l'accord formel quant aux autres subventions qui ont été demandées.

Le Maire propose de commencer les travaux et Mathieu BOURRIER est chargé de se renseigner sur la durée des travaux et sur la date à laquelle l'entreprise retenue pourrait intervenir.

Sur présentation et étude des devis portant sur la qualité du revêtement et notamment sur son caractère polyvalent, le conseil municipal, après délibération, choisit à l'unanimité de confier la réfection du sol à l'entreprise Collectivités Prestations Services pour un montant HT de 40 000€.

3) Installation d'une baie de dégroupage par l'opérateur FREE

Le Conseil Municipal donne son accord pour l'installation d'une baie de dégroupage.

4) Construction d'un escalier à la Fontaine de la Bonaudrie

Une commission va se réunir pour étudier la faisabilité d'un tel projet

5) Problème de sécurité routière, demande d'intervention

Pour répondre à la demande d'un habitant de Saint Saturnin concernant la vitesse de circulation des véhicules qu'il estime excessive, le Maire propose de déplacer le panneau d'entrée du village en venant de Saint James pour le mettre au niveau des premières maisons et d'installer un radar pédagogique.

VII. INTERCOMMUNALITE

1) Communauté de Communes

Le Maire précise que le vote du budget a eu lieu le 15 avril 2015 et que la situation financière est très saine.

Revalorisation de l'indemnité des agences postales avec une augmentation de leur contribution à la CDC.

Délégation des autorisations d'urbanisme à la CDC à compter de Juillet 2015.

Suite au désengagement de l'Etat dans l'instruction des autorisations du sol (AS), le conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité des points suivants :

Article 1 : La dénonciation de la convention de délégation de l'instruction des AS à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Article 2 : L'approbation de la convention de délégation de l'instruction des AS à la communauté de communes Charente-Arnoult-Cœur de Saintonge

Article 3 : L'autorisation faite au Maire de signer cette convention

Article 4 : D'accorder la délégation de signature aux agents instructeurs de la communauté de commune pour l'envoi des demandes de pièces complémentaires et des lettres d'information.

Article 5 : Ampliation sera transmise à la DDTM de la Charente-Maritime et à la communauté de communes Charente-Arnoult-Cœur de Saintonge

2) Villages de pierres & d'eau

Compte rendu de l'assemblée générale du 05 mai 2015

Actuellement 13 communes détiennent ce label, 8 nouvelles communes ont déposé leur candidature pour obtenir le label. A terme le nombre de communes détentrices du label devrait être limité à 17. Cette année les 13 communes devront renouveler leur label (renouvellement tous les 4 ans).

Lors de l'assemblée générale, il a été proposé :

- de faire évoluer le critère « eau » en exigeant que cette dernière fasse partie de la structure urbanistique en intégrant son côté naturel,
- d'augmenter les cotisations qui sont actuellement fixées à 100 euros par an pour les porter à 250 euros en 2016 et 500 euros en 2017,
- de désigner une personne en charge de l'animation du réseau parmi les agents des mairies concernées. Cette mission correspondra à 2 mois non consécutifs de travail par an,
- d'organiser un rallye touristique dans les 13 villages lors des journées européennes du patrimoine dont le financement serait assuré par le département,
- de reconduire les actions de 2014 (sets de tables et dépliants).

Mis à part l'augmentation de cotisation qui est soumise à la délibération des conseils municipaux, toutes ces propositions ont été approuvées lors de l'assemblée générale.

Le Conseil Municipal n'a pas délibéré concernant l'augmentation des cotisations. La délibération est reportée à une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Le Maire a précisé qu'il ne fallait pas abandonner le label Pierres & eau car cette association comprend des villages dont la renommée est bénéfique à l'ensemble des autres communes. IL a proposé de contacter l'association des commerçants pour voir de quelle manière elle pourrait participer à cette augmentation de cotisation.

5) Saintonge Romane :

Cathie GUIBERTEAU a présenté le projet « Ici et là » dont l'objet est d'accompagner les communes dans la réalisation de dossiers et l'obtention de subventions pour l'organisation de spectacles en milieu rural.

Les souhaits de Saintonge Romane sont de recenser un « coup de cœur », une fête ciblée autour du patrimoine pour permettre aux communes de bénéficier d'une animation à moindre coût.

6) SDEER : Entretien de l'éclairage public par la société EFFAGE

VIII. ASSOCIATIONS

1) Manifestations à venir :

1) Manifestations à prévoir juin

Lapidiales	30-mai	A G	18h	Lapidiales	
Lapidiales	4 au 7 Juin	Atelier sculptures (Luc Laffargue)	9h30		
basket	6	AG	17h	SP	

En partenariat avec toutes les structures petites enfance de la Communauté de Commune Cœur de Saintonge et les foyers ruraux et A D M R de Port d'Envaux, Crazannes et Romegoux	6		10h 18h		
Echappée belle	13	représentation			
Lapidiales	13	Rencontre Sculpteur / Public	18h		
	18 au 21	Atelier Sculpture	9h30		
ECOLE	19	fête école			
Rugby	20	Tournoi à 5			
Lapidiales	20	journée de la Galice			
	25 au 28 juin	Ateliers sculpture (Luc Laffargue)	9h30		
Ptits korrigans	27	Assemblée Générale	14h30	SM	
Lapidiales	27	Rencontre Sculpteurs/ Public	18h		
Visiteurs de Panloy	27 et 28	Fête historique (retour au XVII siècle) 2 j de reconstitution historique avec une centaine de personnages en costumes d'époque, des chevaux, un marché d'autrefois, des duels à l'épée, des cascades, des saynètes, du théâtre et un grand banquet en costume le samedi soir, thème de ces 2 jours: de l'histoire à la légende. Cyrano et les trois mousquetaires à Panloy			6€ parc et animations (2€ E) 10€ + visite (4€ E) 25€ banquet
basket	rando VTT Marche	28	8h		5 €
Municipalité	Visite du Soir	30	20h	Pré Valade	06 46 97 22 96

3) Compte rendu de la réunion de la Commission «Fous Cavés » (25 avril) :

La réunion à la sous-préfecture est fixée au mardi 02 Juin 2015.

Le cheminement des voitures a été arrêté. Il se fera par Saint Saturnin. Les véhicules prendront à droite au calvaire et se dirigeront vers leurs parkings respectifs. Ils sortiront par la rue de Gibrand en direction des Trocards.

Une partie du chemin Cagouillé sera interdite aux piétons. Des barrières seront installées pour canaliser les piétons jusqu'à l'entrée du pré-Valade.

Des spectacles art de rue se tiendront sur les places du village vendredi et samedi après-midi.

Le centre bourg sera fermé du vendredi 17 Juillet midi au Dimanche 19 juillet 8H00.

4) Assemblée générale de l'association Saint Fiacre (Compte rendu de Cathie GUIBERTEAU):

Le maraichage coûte plus qu'il ne rapporte d'où l'idée de mettre en place d'autres ateliers.

Saint FIACRE fait de l'entretien en sous-bois, dans les vignes et a un projet de garage solidaire pour les personnes en situation de précarité.

Ils vont aussi travailler sur les bords de rivières afin de préserver la biodiversité.

Cœur de Saintonge est le premier partenaire de Saint Fiacre.

5) La grande pause :

Nous avons reçu les remerciements de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux.

6) Projet d'une exposition et d'une animation sur le Fleuve

A l'occasion des journées du patrimoine les 19 et 20 septembre 2015 avec la participation de Sylvie GUERY et de son compagnon.

IX. QUESTIONS - INFORMATIONS DIVERSES

1) Compte rendu de commission jeunesse

La cabane à côté de la salle polyvalente a été remontée avec les jeunes de 15 à 17 ans qui sont très heureux d'avoir récupéré cet endroit.

2) Contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine

15 mai centre bourg le MUNG : eau conforme aux valeurs limites de qualité pour l'ensemble des paramètres mesurés.

3) réunion au sujet de la plaquette information :

Le Maire souhaite que la plaquette soit un document à usage mixte à destination des touristes et des habitants de Port D'Envaux.

4) Prix des Mouettes « Métiers d'art » :

Concours avec formulaire à renseigner.

X. PROCHAINE RÉUNION

Vendredi 26 juin 2015 à 19h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.